

Comptable..	1,200 00
Magasinier et secrétaire du directeur	900 00
Econome et boulanger..	900 00
Infirmier et instituteur..	900 00
Mécanicien et forgeron..	1,000 00
Chef des ateliers..	1,000 00
Contremaîtres d'ateliers..	800 00
Gardiens..	800 00
Gardes..	700 00
Gardien de nuit en chef..	900 00
Gardiens de nuit..	750 00
Gardes auxiliaires..	600 00
Pénitencier de la Colombie-Anglaise—	
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)..	\$2,200 00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)..	1,500 00
Aumônier protestant..	1,000 00
Aumônier catholique romain..	1,000 00
Médecin-chirurgien..	1,500 00
Comptable..	1,200 00
Magasinier..	900 00
Econome et boulanger..	900 00
Infirmier et instituteur..	900 00
Mécanicien et forgeron instructeur..	1,000 00
Chef des ateliers..	1,000 00
Contremaîtres d'ateliers..	800 00
Gardiens..	800 00
Gardes..	700 00
Gardien de nuit en chef..	900 00
Gardiens de nuit..	750 00
Gardes auxiliaires..	600 00
Pénitencier d'Alberta—	
Directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)..	2,200 00
Sous-directeur (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)..	1,500 00
Surveillante (avec logement gratuit, chauffage et éclairage)..	500 00
Aumônier protestant..	1,000 00
Aumônier catholique romain..	1,000 00
Médecin-chirurgien..	1,500 00
Comptable et magasinier..	1,200 00
Econome et boulanger..	900 00
Infirmier et instituteur..	900 00
Mécanicien et forgeron instructeur..	1,000 00
Chef des ateliers..	1,000 00
Gardiens..	800 00
Gardes..	700 00
Gardien de nuit en chef..	900 00
Gardiens de nuit..	750 00
Gardes auxiliaires..	600 00

M. FITZPATRICK : Les appointements du directeur et du sous-directeur du pénitencier de Kingston, restent aux mêmes chiffres. La sous-surveillante obtient une augmentation de \$50. La rémunération des aumôniers reste la même. Les appointements du médecin sont augmentés de \$600.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre voudra-t-il nous donner la raison de l'augmentation dans chaque cas ?

M. FITZPATRICK : Il n'y a pas de raison particulière; l'augmentation est accordée généralement.

M. W. F. MACLEAN : Quel est le chiffre total de ces augmentations ?

M. FITZPATRICK : Pour le pénitencier de Kingston, \$9,100 répartis entre trente et un fonctionnaires.

M. BERGERON : Pourquoi le directeur du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul est-il moins bien payé que celui de Kingston ?

M. FITZPATRICK : Il en a toujours été ainsi. Le directeur du pénitencier de Kingston est chargé, en outre, de la garde des détenus aliénés. Tous les détenus aliénés sont envoyés là-bas. Les appointements du comptable sont augmentés de \$300; ceux du secrétaire du directeur, de \$100; ceux du magasinier, de \$100; ceux de l'aide-magasinier, de \$100; ceux de l'économe et boulanger, de \$100; ceux de l'aide-économe, de \$100; ceux de l'infirmier, de \$100. Les salaires du sous-infirmier, du messenger, et du mécanicien restent au même point. L'aide-électricien reçoit un supplément de \$100; les trois chauffeurs, une augmentation de \$100 chacun.

M. BERGERON : Pourquoi accorde-t-on une augmentation à quelques-uns et la refuse-t-on à d'autres ?

M. FITZPATRICK : Je m'en tiens au rapport des inspecteurs. Ils ont décidé qu'il était opportun d'accorder ces augmentations, et j'ai agréé leur rapport.

M. BERGERON : On ne commet d'injustice pour personne ?

M. FITZPATRICK : Je n'ai reçu aucune plainte. On m'informe que tous sont satisfaits à l'exception des sous-directeurs, et je ne vois pas de raison, dans les circonstances, pour que leurs appointements soient augmentés. Les appointements du gérant de la corderie sont augmentés de \$200; ceux du chef des ateliers restent au même point; ceux des contremaîtres, au nombre de huit, sont augmentés de \$100 dans chaque cas.

M. W. F. MACLEAN : Quand l'honorable ministre a dit qu'il y avait vingt et un fonctionnaires, il a voulu dire vingt et une catégories, car certaines catégories renferment plusieurs fonctionnaires.

M. FITZPATRICK : J'aurais dû dire vingt et une catégories, deux à \$100 chacune. Gardien, aucun changement; gardiens-chefs, deux à \$100 chacun; concierge et armurier, \$50 d'augmentation; gardiens, neuf à \$100 chacun; gardiens de nuit, huit à \$150 chacun; gardes, trente-trois à \$100 chacun; palefreniers, trois à \$100 chacun; garde auxiliaire, un à \$100. Total des appointements 1904-1905A \$60,719.88; mêmes appointements, avec augmentations en plus, \$69,819.88.

Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, directeur, mêmes appointements; sous-directeur, mêmes appointements; aumônier, la même chose; médecin-chirurgien, la même chose; comptable, augmentation, \$200; secrétaire du directeur, augmentation de \$200; infirmier, \$150; magasinier, aucune augmentation; sous-magasinier, augmentation de \$100; économe et boulanger, augmenta-